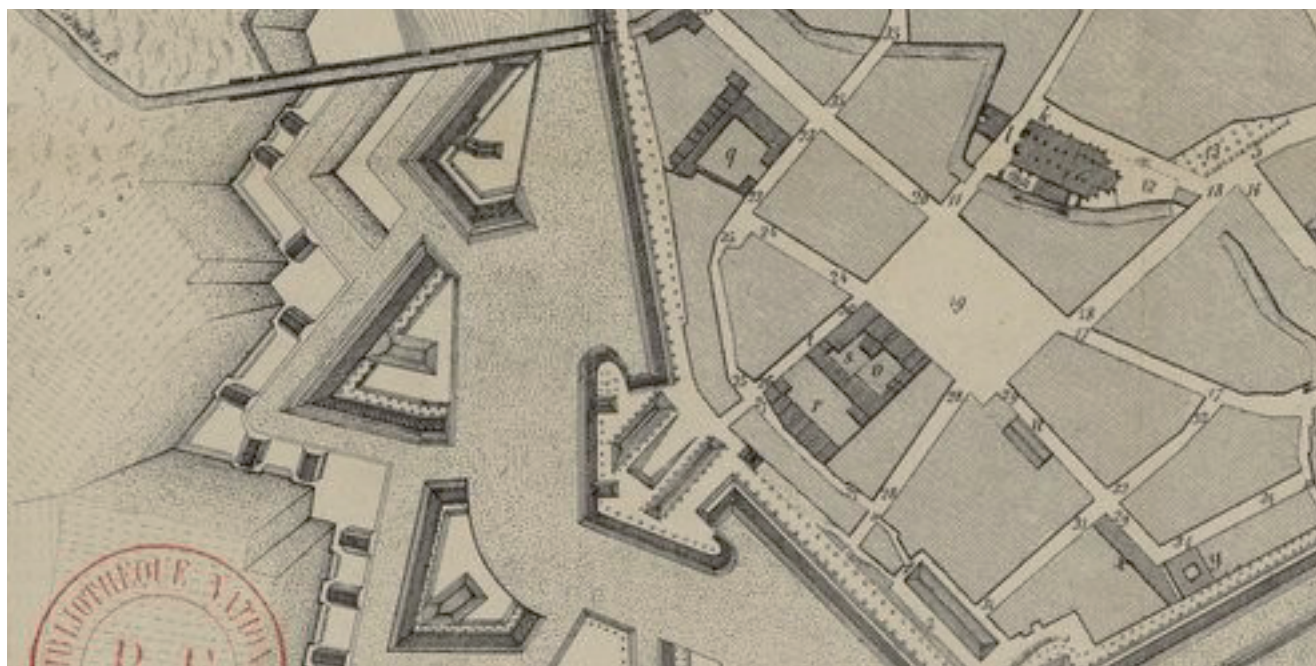


HAUTS-DE-FRANCE
HESDIN (PAS-DE-CALAIS)

«Centre hospitalier»
boulevard Richelieu

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
DIAGNOSTIC

N° INSEE 62 447
Arrêté N° 2017 202
Code Patriarche : 158501



Responsable d'opération
Jérôme MANIEZ

Rédaction
Jérôme MANIEZ (Dir.),
Hélène AGOSTINI, Murielle MEURISSE-FORT, Laurent WILKET

Février 2018

SOMMAIRE

Section 1 : Les données administratives et techniques	5
Fiche signalétique	7
Liste des intervenants	8
Liste des propriétaires	9
Entités archéologiques	10
Notice scientifique	11
Arrêté de prescription	12
Courrier d'attribution	19
Arrêté de désignation	24
Documents cartographiques	26
Section 2 : L'opération archéologique et ses résultats	29
1. État des connaissances	31
1.1 Le projet d'aménagement	31
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	32
1.3 Contextes historique et archéologique (J.-M. Willot)	35
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	37
2.1 Les contraintes environnementales	37
2.2 Méthodologie	37
3. Description archéologique	39
4. Conclusion	45
5. Bibliographie	46
6. Table des figures	47
Section 3 : Les inventaires	49
1. Inventaire des unités d'enregistrement	50
2. Inventaire de la documentation	51

SECTION 1 : LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Fiche signalétique	7
Identité du site.....	7
L'opération archéologique	7
Résultats	7
Liste des intervenants	8
Intervenants administratifs	8
Intervenants scientifiques.....	8
Intervenants techniques	8
Liste des propriétaires	9
Entités archéologiques	10
Notice scientifique	11
Documents cartographiques	26
Fig. 1, localisation régionale de la commune, <i>L. Wilket - DA, CD 62</i>	26
Fig. 2, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), <i>L. Wilket - DA, CD 62</i>	26
Fig. 3, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), <i>L. Wilket - DA, CD 62</i>	27
Fig. 4, localisation du site sur le cadastre, <i>L. Wilket - DA, CD 62</i>	27

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Région : Hauts-de-France
Département : Pas-de-Calais **Commune :** Hesdin
Lieu-dit ou adresse : 13, boulevard Richelieu
N° INSEE : 62 447
Cadastre année : **Section :** AA **Parcelle(s) :** 124-125
Coord. Lambert 93 X : 631123 **Y :** 7031043 **altitude :** 26,2 m NGF
Propriétaire du terrain : Centre Hospitalier d'Hesdin
Maître d'ouvrage des travaux : Centre Hospitalier d'Hesdin
Protection juridique : néant

L'opération archéologique

Arrêté de prescription n° : 17/202/DIAG **daté du :** 20/10/2017
Arrêté de désignation n° : 17/202/DIAG/DESIGNATION **daté du :** 02/01/2018
Titulaire : Jérôme MANIEZ
Organisme de rattachement : Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais
Raison de l'urgence : Construction d'un bâtiment d'hébergement
Dates d'intervention sur le terrain : 05/02/2018 au 06/02/2018
Surface du projet : 24550 m²
Surface diagnostiquée : 920 m²

Résultats

Côte d'apparition des vestiges (depuis TN) : - 0,20 à - 0,30 m
Épaisseur de la stratification :
Densité : faible
Extension supposée du site :
Problématique de la recherche : le diagnostic se situe sur une partie d'un bastion, des fossés et de 2 demi-lunes des anciennes fortifications.
Nature des vestiges par périodes : remblais issus du démantèlement de la citadelle
Lieu de dépôt du matériel archéologique et de la documentation :
Direction de l'Archéologie, Dainville

LISTE DES INTERVENANTS

Intervenants scientifiques

Service régional de l'Archéologie : Vincent GARENAUX, Ingénieur d'études

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Attachée principale ; Jean Michel WILLOT, Conservateur ; Jérôme MANIEZ, Archéologue départemental, responsable d'opération

Intervenants techniques

Direction de l'Archéologie, Service d'archéologie préventive

Fouilles :

Jérôme MANIEZ : responsable d'opération

LAURENT WILKET : topographie

Hélène AGOSTINI : fouille

Rapport :

Jérôme MANIEZ : responsable d'opération

Hélène AGOSTINI : rédaction

Murielle MEURISSE-FORT : géologie

Laurent WILKET : cartographie, plan, DAO

Sophie FRANÇOIS : relecture

Martine CARPENTIER : relecture

Intervenants administratifs

Service régional de l'Archéologie :

Vincent GARENAUX, Ingénieur d'études

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Directrice, Jean Michel WILLOT, Chef du service d'Archéologie préventive

Aménageur : Centre Hospitalier d'Hesdin

ANNEXE n° 4

RECAPITULATIF DES TITRES DE PROPRIETE DES PARCELLES

Parcelle(s) Section et Numéro	Date d'acquisition JJ/MM/AAAA	Identité du propriétaire (NOM - PRENOM)	ADRESSE	Courriel	Numéro de téléphone
AA 124		Centre Hospitalier	3 rue Richelieu BP 9 62140 Hesdin	ch-hesdin@ ch-hesdin.fr	03-21-86- 77-03
AA 125		u	u	u	u

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

(Une fiche par période ou phase d'occupation)

Fiche 1/1

CHRONOLOGIE

- ☐ Paléolithique
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (1^{er} Age du Fer)
 - ☐ La Tène (2nd Age du Fer)
- ☐ Antiquité romaine
 - ☐ République romaine
 - ☐ Empire romain
 - ☐ Haut Empire (jusqu'à 284)
 - ☐ Bas Empire (285-476)
- ☐ Époque médiévale
 - ☐ Haut Moyen Âge
 - ☐ Moyen Âge
 - ☐ Bas Moyen Âge
- ☐ Temps modernes
- ☒ Époque contemporaine
 - ☐ Ère industrielle

VESTIGES

- | | |
|---|---|
| ☐ Édifice public | ☐ Artisanat |
| ☐ Édifice religieux | alimentaire |
| ☒ Édifice militaire | ☐ Argile atelier |
| ☐ Bâtiment commercial | ☐ Atelier |
| ☐ Structure funéraire | métallurgique |
| ☐ Voirie | ☐ Artisanal |
| ☐ Hydraulique | ☐ Autre |
| ☐ Habitat rural | |
| ☐ Villa | |
| ☐ Bâtiment agricole | |
| ☐ Structure agraire | |
| ☐ Urbanisme | |
| ☐ Maison | |
| ☐ Structure urbaine | |
| ☐ Foyer | |
| ☐ Fosse | |
| ☐ Sépulture | |
| ☐ Grotte | |
| ☐ Abri | |
| ☐ Mégalithique | |

Mobilier

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ☐ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☐ Faune
- ☐ Flore
- ☐ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macro restes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

NOTICE SCIENTIFIQUE

Le Centre Hospitalier d'Hesdin projette la construction de nouveaux bâtiments dans le parc attenant aux bâtiments existants. Le Service régional de l'Archéologie a donc prescrit une opération de diagnostic sur l'emprise du projet. Cette opération a été menée les 5 et 6 février 2018 par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la direction de Jérôme Maniez. Hormis les remblais issus du démantèlement des fortifications et quelques aménagements très récents, le diagnostic n'a pas révélé de vestiges liés à la création de la ville.

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION

HESDIN - Arrêté n°2017-202
Prescription de diagnostic archéologique



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n°36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Considérant que des travaux sont envisagés sur les terrains sis à :

Hesdin (Pas-de-Calais)
13, boulevard Richelieu
Parcelles cadastrales AA 124 et 125

travaux faisant l'objet d'une demande de permis de construire (PC 062 447 17 00001) déposée à la mairie de Hesdin le 08/09/2017 par :

Centre Hospitalier d'Hesdin
13, boulevard Richelieu - BP 89
62140 Hesdin

demande reçue au service régional de l'archéologie le 20 septembre 2017 et référencée sous le n° 170573 ;

Considérant que, en raison de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, car ils sont situés dans un secteur avec une forte potentialité archéologique (emprise située dans l'enceinte espagnole de la ville reprise ensuite par Vauban) ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

1/5

HESDIN - Arrêté n°2017-202
Prescription de diagnostic archéologique

ARRÊTE

Article 1 : caractéristiques

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux considérés, sis à Hesdin (Pas-de-Calais), 13, boulevard Richelieu - Parcelles cadastrales AA 124 et 125.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : désignation de l'opérateur d'archéologie préventive

Conformément aux articles R.523-24 à 29 du code du patrimoine, le diagnostic peut être réalisé par le service archéologique du département du Pas-de-Calais. Ce service doit notifier la date de réception du présent arrêté par courriel aux adresses suivantes : vincent.garenaux@culture.gouv.fr et frederique.lefevre@culture.gouv.fr. Il dispose de deux semaines, à compter de la réception du présent arrêté pour faire connaître s'il accepte de réaliser le diagnostic. Dans la négative ou à défaut de réponse dans ce délai, le diagnostic sera réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Le préfet de région notifiera l'attribution du diagnostic à l'opérateur et informera l'aménageur.

Article 3 : conditions de réalisation

Le diagnostic sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'opérateur chargé du diagnostic, sur la base des prescriptions détaillées aux articles suivants.

Les conditions de sa réalisation seront définies contractuellement, en application de l'article R.523-31 du code du patrimoine.

Article 4 : emprise

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic portera sur l'ensemble de la surface du terrain assiette du projet. En effet, l'ensemble du terrain peut faire l'objet de travaux affectant le sol et par conséquent susceptibles de porter atteinte aux vestiges archéologiques éventuellement présents (aire de travail des éoliennes, chemins d'accès à créer). L'emprise du diagnostic s'inscrit notamment dans la perspective d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic de modification de projet, en application de l'article R.523-15 du code du patrimoine susvisé. En effet, la nature et la localisation des vestiges archéologiques repérés peuvent parfois conduire à modifier ou déplacer des aménagements ou constructions projetés. Il importe dans ce cas que les résultats du diagnostic puissent aider l'aménageur à trouver, sur son terrain, un emplacement compatible avec la préservation du patrimoine archéologique.

Article 5 : superficie

Les investigations porteront sur une superficie d'environ 24 486 m², conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 6 : objectifs

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic a pour objectif de détecter et caractériser les vestiges archéologiques. Il doit être conçu comme une opération archéologique à part entière, dépassant le simple constat de présence ou absence de site.

HESDIN - Arrêté n°2017-202
Prescription de diagnostic archéologique

Il doit notamment livrer les informations nécessaires pour statuer sur les suites à donner et permettre d'établir un cahier des charges scientifique dans le cas où le préfet de région déciderait de prescrire une fouille.

Le diagnostic doit permettre d'évaluer les vestiges archéologiques :

- leur profondeur d'enfouissement,
- leur contexte environnemental,
- leur nature,
- leur extension,
- leur état de conservation,
- leur puissance stratigraphique,
- leur chronologie.

Le projet de diagnostic présenté par l'opérateur d'archéologie préventive précisera :

- la durée de l'opération ;
- la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
- les moyens mécaniques mis en oeuvre ;
- les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toutes propositions de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs fixés.

Article 7 : principes méthodologiques

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées continues à la pelle mécanique, sous la direction du responsable scientifique et selon ses directives. La pelle mécanique, travaillant en rétroaction, sera munie d'un godet à lame lisse d'une largeur d'au moins 1,8 m. Les tranchées seront réparties de manière régulière sur la totalité de l'emprise à évaluer et la surface décapée représentera au moins 10% de sa superficie.

Si des vestiges sont détectés durant cette phase, des fenêtres complémentaires ou surfaces tests, seront ouvertes afin de caractériser ceux-ci. Elles auront une taille suffisante pour permettre une vision en plan et en coupe représentative et porteront la surface ouverte dans les secteurs sensibles à environ 12 à 15%.

Les structures mises au jour devront être correctement caractérisées et datées, au moyen de la fouille, au moins partielle, d'un nombre significatif d'entre elles. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques précis et être localisées sur un plan. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Le contexte et l'évolution sédimentaire de l'emprise étudiée devront être caractérisés par le recours à des sondages profonds à des emplacements choisis.

Article 8 : contrôle scientifique et technique de l'Etat

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier de l'état d'avancement de l'opération.

Dans les jours précédant la réalisation du diagnostic, il prendra contact (par téléphone ou courriel) avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour lui indiquer la date exacte de son intervention.

Toute découverte de vestiges sera signalée immédiatement par un appel téléphonique au conservateur régional de l'archéologie ou à l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier.

HESDIN - Arrêté n°2017-202
Prescription de diagnostic archéologique

Article 9 : mesures de conservation préventive

Les mesures appropriées seront prises pour assurer la bonne conservation des structures mises au jour, face aux intempéries ou au vandalisme.

Afin d'assurer la bonne conservation des vestiges, les sondages seront remblayés à l'issue de l'intervention. Ce remblaiement pourra se limiter aux secteurs ayant livré des vestiges archéologiques significatifs.

Le remblaiement n'interviendra qu'après accord du conservateur régional de l'archéologie.

Article 10 : rapport

A l'issue du diagnostic, le rapport établi par le responsable scientifique de l'opération sera transmis par l'opérateur d'archéologie préventive, au préfet de région en huit exemplaires, dont un non broché. Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, à savoir :

- les données administratives,
- les informations techniques sur l'opération (composition de l'équipe et nombre de jours),
- un rappel du contexte historique et archéologique (éventuellement recherche archivistique),
- une présentation complète des observations archéologiques, abondamment illustrée par des relevés et plans (à une échelle lisible), ainsi que par des photographies,
- une synthèse des résultats scientifiques, avec une mise en perspective locale et régionale,
- les études du mobilier et des restes naturels par des spécialistes,
- un inventaire du mobilier précisant le ou les propriétaires du terrain lors de l'intervention archéologique.

L'épaisseur du décapage et la cote d'apparition des vestiges devront être très précisément indiquées.

Une version numérique, identique à la version papier, sera également établie et devra respecter les standards et les normes définies dans le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics.

L'ensemble des textes et illustrations sera fourni sur cédérom compatible Mac/PC, au format PDF (Adobe Acrobat), numérisé en haute qualité (qualité « presse »). Sur le cédérom, on trouvera également les données informatisées d'enregistrement (structures, inventaires mobiliers, topographie...) au format :

- tabulé pour les listes et inventaires,
- RTF pour les textes,
- JPEG ou TIFF pour les images et photos numérisées, en format natif du logiciel utilisé,
- pour les fichiers de dessin vectoriel : au format natif du logiciel utilisé et au format PDF vectoriel.

Article 11 : notice scientifique

La notice scientifique, accompagnée de plans et photographies, destinée à une diffusion rapide dans *Archéologie de la France Info* et dans le *Bilan scientifique régional* sera transmise sous forme numérique.

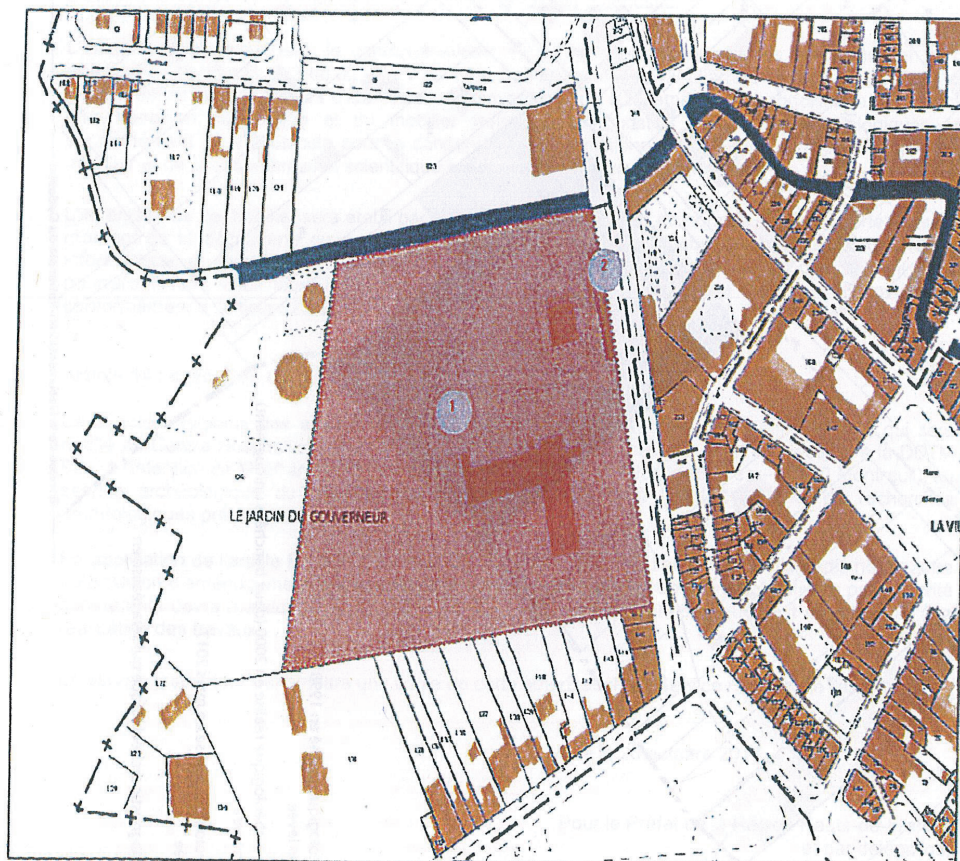
Article 12 : le responsable scientifique de l'opération

En application de l'article R.523-23 du code du patrimoine susvisé, le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : spécialiste des périodes médiévales et modernes.

Le terrain est situé entre la rivière « La Canche » au nord, le Boulevard Richelieu à l'Est et la zone résidentielle (pavillonnaire) au Sud. Le terrain en forme de trapèze représente une surface totale d'environ 24 486m

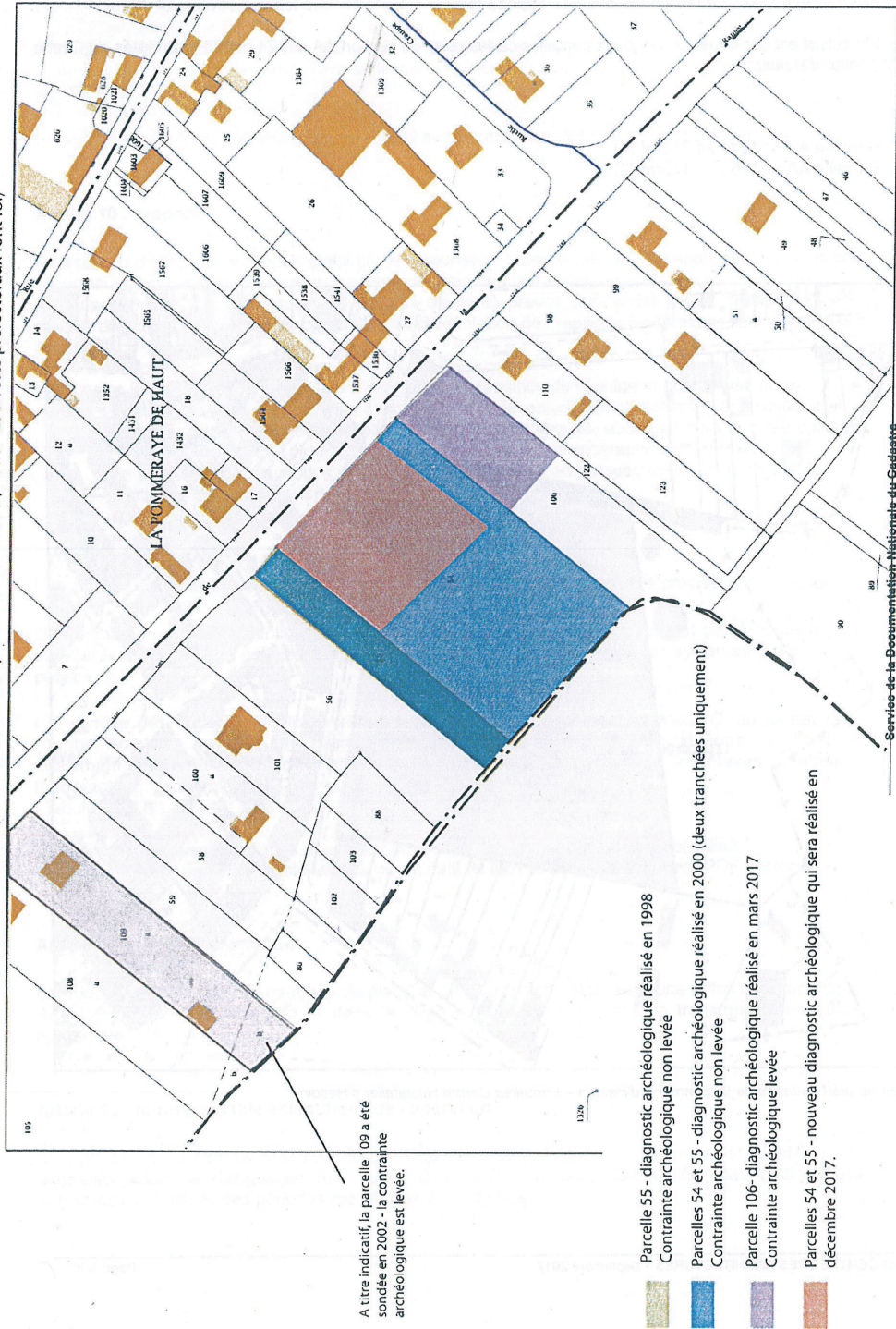
Le site actuel est constitué par les deux parcelles cadastrales de section AA n° 124 et 125, propriétés du Centre Hospitalier d'Hesdin.

- Parcelle AA n° 124 : 24 310m² (1)
- Parcelle AA n° 125 : 176m² (2)



Extrait du plan cadastre de la commune d'Hesdin – Parcelles Centre Hospitalier d'Hesdin

RECAPITULATIF DES OPERATIONS ARCHEOLOGIQUES REALISEES OU A VENIR SUR LES PARCELLES DE LA SUCCESSION
COUPET EN DATE DU 24/10/2017- COMMUNE DE CUTS (parcelles concernées : ZD54, ZD55, ZD106)
(les surfaces représentées sont indiquées à titre informatif, seules les arrêtés préfectoraux font foi)



HESDIN - Arrêté n°2017-202
Prescription de diagnostic archéologique

Préalablement à l'intervention de terrain, le responsable scientifique de l'opération consultera le dossier d'aménagement, les informations de la carte archéologique, afin de bien appréhender le contexte archéologique.

A cette occasion, il prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour définir les modalités de l'intervention.

Il complètera les documents administratifs nécessaires à l'établissement de son arrêté de désignation comme responsable scientifique d'opération.

Article 13 : mobilier archéologique

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire, le classement, le conditionnement de ce mobilier seront réalisés en application des articles R. 523-65 à R. 523-68 du livre V du code du Patrimoine, suivant l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques et conformément au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques ».

L'inventaire de ce mobilier sera établi par parcelle, avec l'indication du nom du ou des propriétaires au moment de la découverte du mobilier. Il sera transmis avec le rapport de diagnostic, sous forme informatique, et communiqué par le préfet de région au(x) propriétaire(s) du (ou des) terrain(s) qui pourra(ont) faire valoir leurs droits dans un délai d'un an à compter de la réception de l'inventaire, conformément à l'article 523-67 du code du patrimoine.

Article 14 : exécution de l'arrêté

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Centre Hospitalier d'Hesdin (13, boulevard Richelieu – BP 89 – 62140 Hesdin), à la DDTM 62 – à l'intention de M lefranc (705, route de Paris – lieu-dit Saint-Justin-Ecures – 62170 Montreuil), au service archéologique du département du Pas-de-Calais et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

En application de l'article R.523-17 du code du patrimoine susvisé, l'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation d'aménagement liée aux travaux envisagés ci-dessus considérés et délivrée par l'autorité compétente devra mentionner que l'exécution des prescriptions archéologiques est un préalable à la réalisation des travaux.

Le service instructeur transmettra une copie de cette autorisation au Service régional de l'archéologie.

Fait à Lille le 20 octobre 2017

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles,
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART

COURRIER D'ATTRIBUTION



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

REÇU LE

23 NOV. 2017

Direction de l'Archéologie

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Site de Lille
Service régional de l'Archéologie

Lille, le 17 novembre 2017.

Nos réf. : SRA dossier 17202

Affaire suivie par : vincent GARENAUX
Ingénieur d'études

Tél. : 03 28 36 78 54
Courriel : vincent.garenaux@culture.gouv.fr

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Objet : Hesdin (Pas-de-Calais) 13 Boulevard Richelieu
section AA 124-125 - permis de construire PC 062 447 17 00001

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Madame, Monsieur,

En application de l'article R 523-29 du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral n° 17202 sur le terrain cité en objet sera réalisé par :

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Il vous appartient de prendre directement contact avec l'opérateur désigné pour définir les modalités techniques et le calendrier du diagnostic, au moyen d'une convention. Cette convention vous sera transmise par l'opérateur dans un délai de deux mois maximum après l'approbation du projet d'intervention par le préfet (délai de un mois maximum).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional de l'archéologie,

Par obligation,

Jean-Luc Collart

Philippe HANNOIS

Site de Lille : 3, rue du Lombard – CS80016 – 59041 Lille cedex Téléphone : 03 20 06 87 58 Télécopie : 03 28 36 62 23
Site d'Amiens : 5 rue Henri Daussy – CS44407 – 80044 Amiens cedex 1 – Téléphone 03 22 97 33 00 Télécopie 03 22 97 33 56
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nord-Pas-de-Calais-Picardie>

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

Projet d'intervention de diagnostic archéologique

Direction de l'Archéologie

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Hôtel du Département

Rue Ferdinand Buisson

62018 Arras cedex 9

Tél. : 03.21.21.69.31 télécopie : 03.21.60.91.18

archeologie@pasdecalais.fr

1. IDENTIFICATION

Opération	Nature de l'opération	Diagnostic archéologique
	Numéro arrêté de prescription	17/202/DIAG
	Date de prescription	20/10/2017
	Date de notification	25/10/2017
	Date d'attribution	17/11/17
Site	Département	Pas-de-Calais
	Commune	Hesdin
	Localisation	13, Boulevard Richelieu
	Références cadastrales	AA 124, 125
	Surface à traiter	24 486
	Nature du projet	Construction d'une extension dans le prolongement du bâtiment Richelieu et nouvel aménagement paysager des stationnements
Aménageur	Nom ou raison sociale	Centre hospitalier d'Hesdin
	Adresse	13, Boulevard Richelieu
	Représentant légal	Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMÉZ
Service instructeur	Service régional de l'Archéologie	
	Prescripteur	Monsieur Vincent GARENAUX

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

L'arrêté de prescription n° 17/202/DIAG du 20/10/2017 stipule que, « en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ».

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet de l'opération de diagnostic archéologique consiste à mettre en évidence et caractériser la nature, la datation, la chronologie, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant de déterminer le type de mesures dont le site doit faire l'objet.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Le site fait l'objet d'une mesure de protection d'espèces végétales : deux emplacements ont été cartographiés qui devront être exclus de tout affouillement ou bouleversement lié au diagnostic archéologique.

L'opération de diagnostic se déroulera dans l'enceinte de l'hôpital : le terrain à diagnostiquer devra être clôturer.

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

4. VESTIGES ATTENDUS

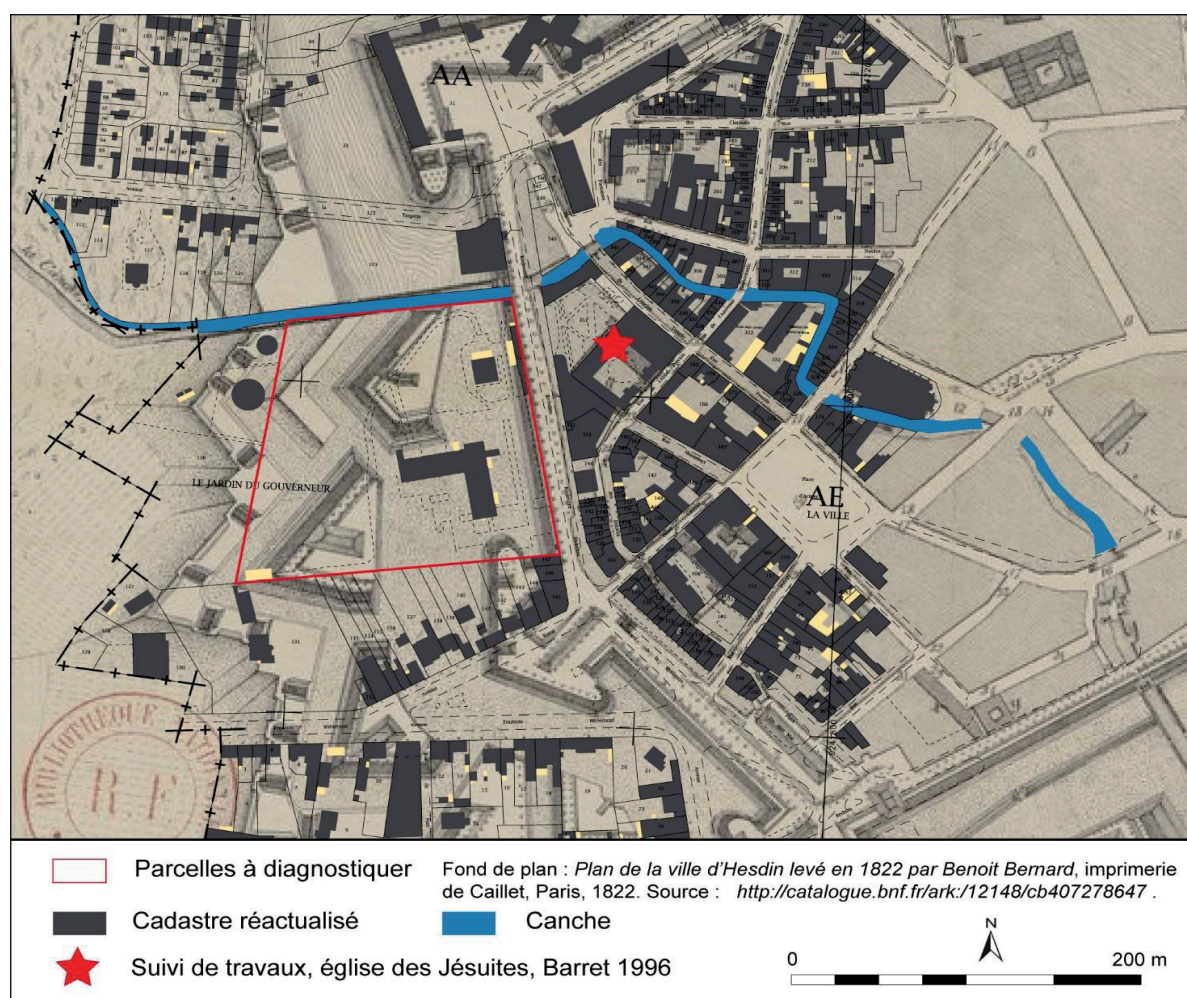
La ville d'Hesdin (Hesdinfert), a été fondée par Charles Quint en 1554 à l'emplacement du village de Mesnil à la suite de la destruction de Vieil Hesdin et de son château, localisés à 5 km en amont de la Canche. La ville, ceinturée d'une enceinte et de quatre bastions à l'origine, est agrandie progressivement en englobant la seigneurie de Mesnil. En 1611, la ville dispose d'une enceinte garnie de 6 bastions en as de pique.

En 1995, un suivi de travaux assuré par M. Barret, lors de l'extension du site de l'hôpital rue Prévost, a permis de repérer intra-muros la chapelle des Jésuites fondée en 1715, des moules à cloches et le parement intérieur de l'enceinte (Barret 1996, 99).

Les parcelles à diagnostiquer sont localisées sur les fortifications de la seconde moitié du XVIe ou début du XVIIe siècle et plus précisément à l'emplacement des ouvrages défensifs avancés, de type demi-lune.

BARRET 1996

Barret M., « Hesdin, l'Hôpital », in, Bilan scientifique de la région Nord/Pas-de-Calais 1995, Ministère de la Culture et de la Communication, Lille.



5. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Étude documentaire

Préalablement à l'opération de terrain, une étude documentaire sera entreprise afin d'appréhender l'environnement historique, archéologique et naturel du projet d'aménagement. Il sera notamment procédé à la consultation de la Carte archéologique et des Archives départementales du Pas-de-Calais.

Détection

L'opération d'archéologie préventive consistera à réaliser des sondages répartis sur la totalité de l'emprise, en privilégiant les secteurs impactés par le futur aménagement. Ces sondages seront mesurés afin d'éviter de détruire outre mesure le sous-sol archéologique.

Caractérisation

Il est attendu la découverte d'ouvrages défensifs avancés des XVI^e-XVIII^e siècles. La fouille partielle ou totale, manuelle ou mécanique, d'un nombre significatif de ces aménagements sera réalisée afin de caractériser la chronologie, la stratigraphie et leur état de conservation. Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (fiches descriptives, plans, relevés, photographies...). Une attention particulière devra être portée à l'enregistrement des stratigraphies qui sera réalisé selon les standards de l'archéologie urbaine. Il devra permettre l'établissement de diagrammes stratigraphiques, supports de l'argumentaire chronologique, qui seront présentés dans le rapport. Les relevés de terrains devront être précis ; ceux des ensembles construits seront de type « pierres à pierres » afin de permettre une lecture critique de l'histoire du site.

Rapport

À l'issue de l'opération, le rapport sera transmis par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais au Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France en huit exemplaires dont un non broché, accompagnés d'une version numérique. Le document répondra aux normes de contenu et de présentation du rapport final d'opération définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Mesures de conservation préventive sur le terrain

À l'issue de l'opération de terrain, les sondages ayant livré des vestiges archéologiques significatifs seront remblayés après accord du conservateur régional de l'archéologie afin d'assurer leur bonne conservation.

Conservation du mobilier et de la documentation archéologique

Le mobilier archéologique sera conditionné et conservé au sein du dépôt de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais en prévision de sa restitution à l'État qui sera chargé de sa dévolution et cela conformément au protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques établi par le Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France.

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

6. RELATION AVEC LE SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

La Direction de l'Archéologie informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent prescripteur de l'avancée de l'opération et des découvertes réalisées.

7. MOYENS A ENGAGER

Phase de terrain incluant la préparation		Total 3 à 5 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	1
	Topographe	1
	Moyens de terrassement	Pelle mécanique godet 2,50 m orientable
Phase de post-fouille		Total 10 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	
	Spécialiste	1
	Topographe	1

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION



REÇU LE

- 6 FEV. 2018

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE Direction de l'Archéologie

Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France, en date du 3 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-19 bis du 23 janvier 2018 ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, en date du 26 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-21 bis du 26 janvier 2018, accordant délégation de signature à Monsieur Philippe HANNOIS, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 2017202.0 du 20 octobre 2017, prescrivant un diagnostic archéologique à :

Hesdin (Pas-de-Calais)
13 Boulevard Richelieu
section AA 124-125

Code Patriarche : 158 501

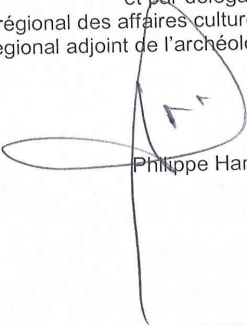
ARRÊTE

Article 2 : La responsabilité scientifique de l'opération est confiée à Monsieur MANIEZ (Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais).

Article 3 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Service départemental d'archéologie du Pas-de-Calais, Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras.

Lille, le 2 Janvier 2018.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,


Philippe Hannois

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

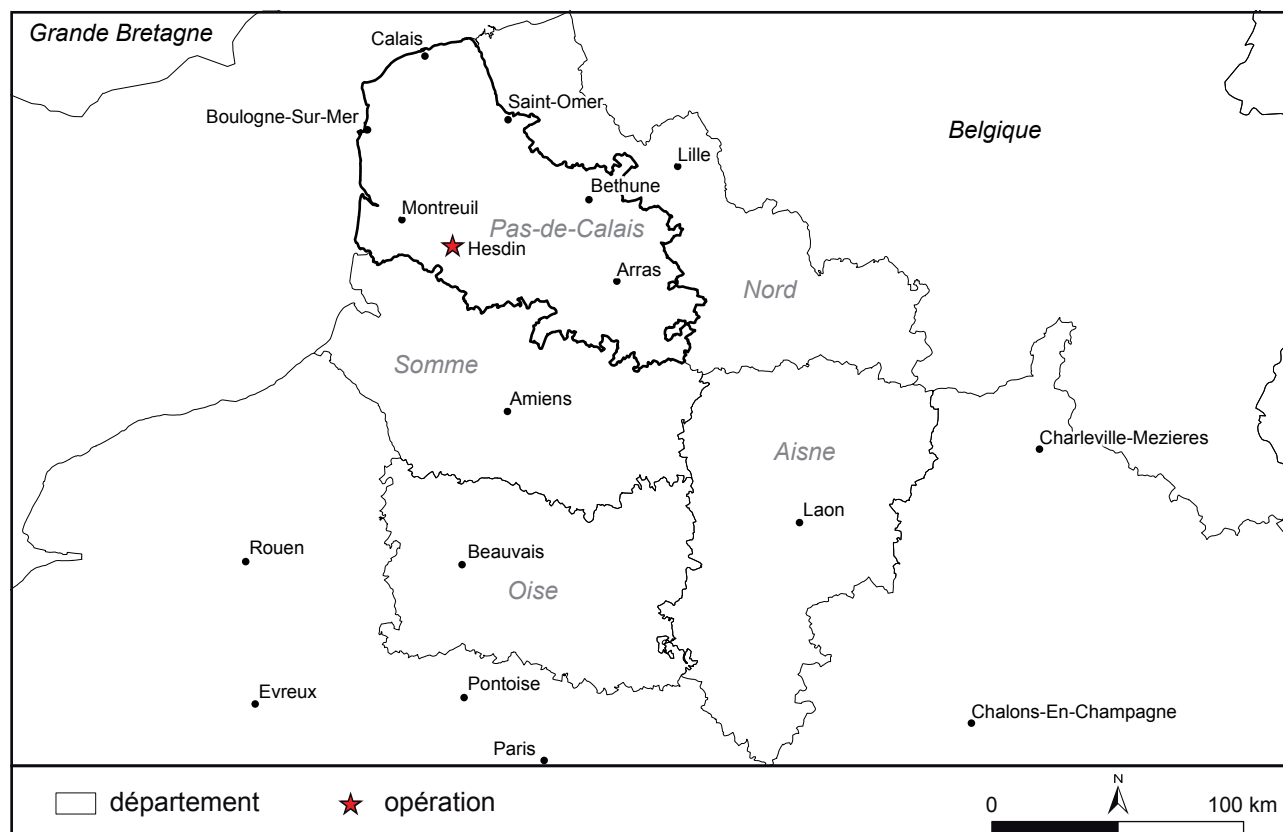


Fig. 1 : Hesdin, Centre hospitalier, localisation régionale de la commune, L. Wilket - DA, CD 62.

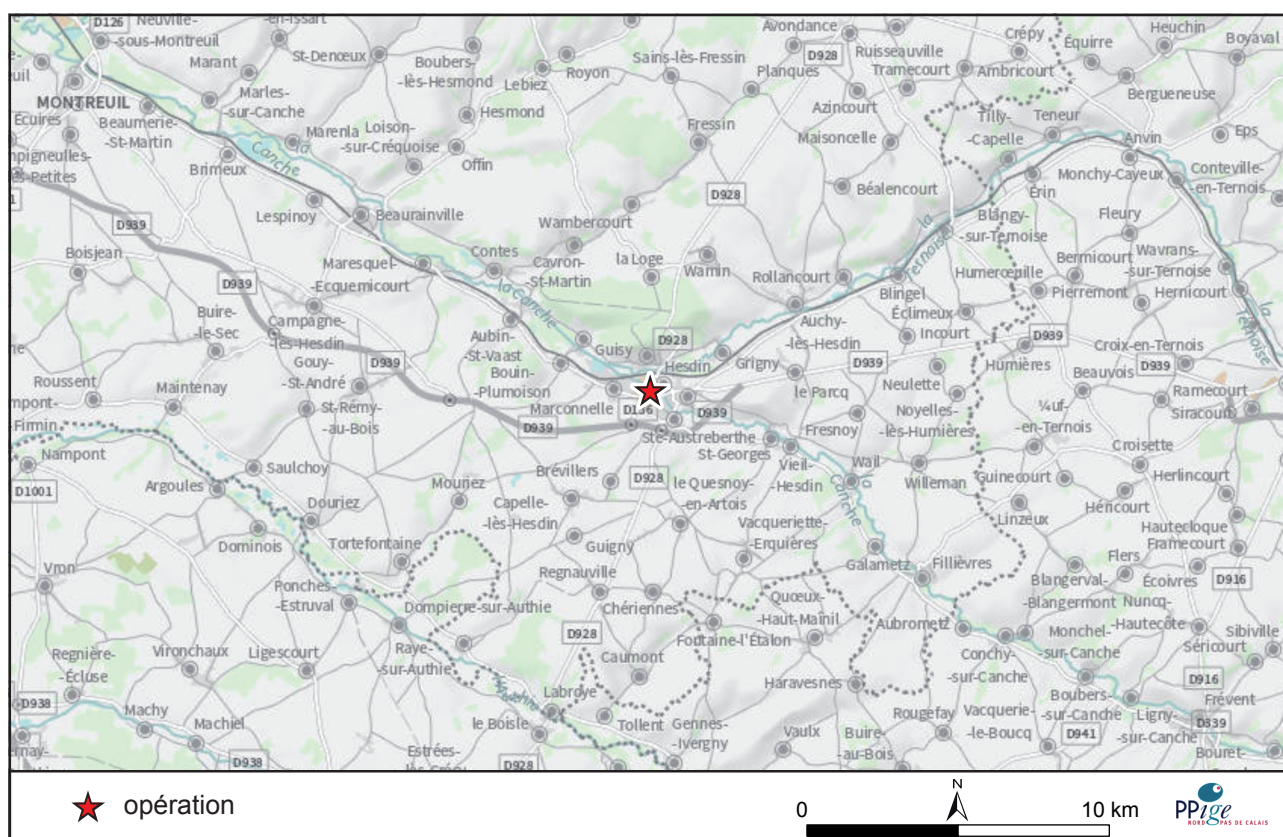


Fig. 2 : Hesdin, Centre hospitalier, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), L. Wilket - DA, CD 62.

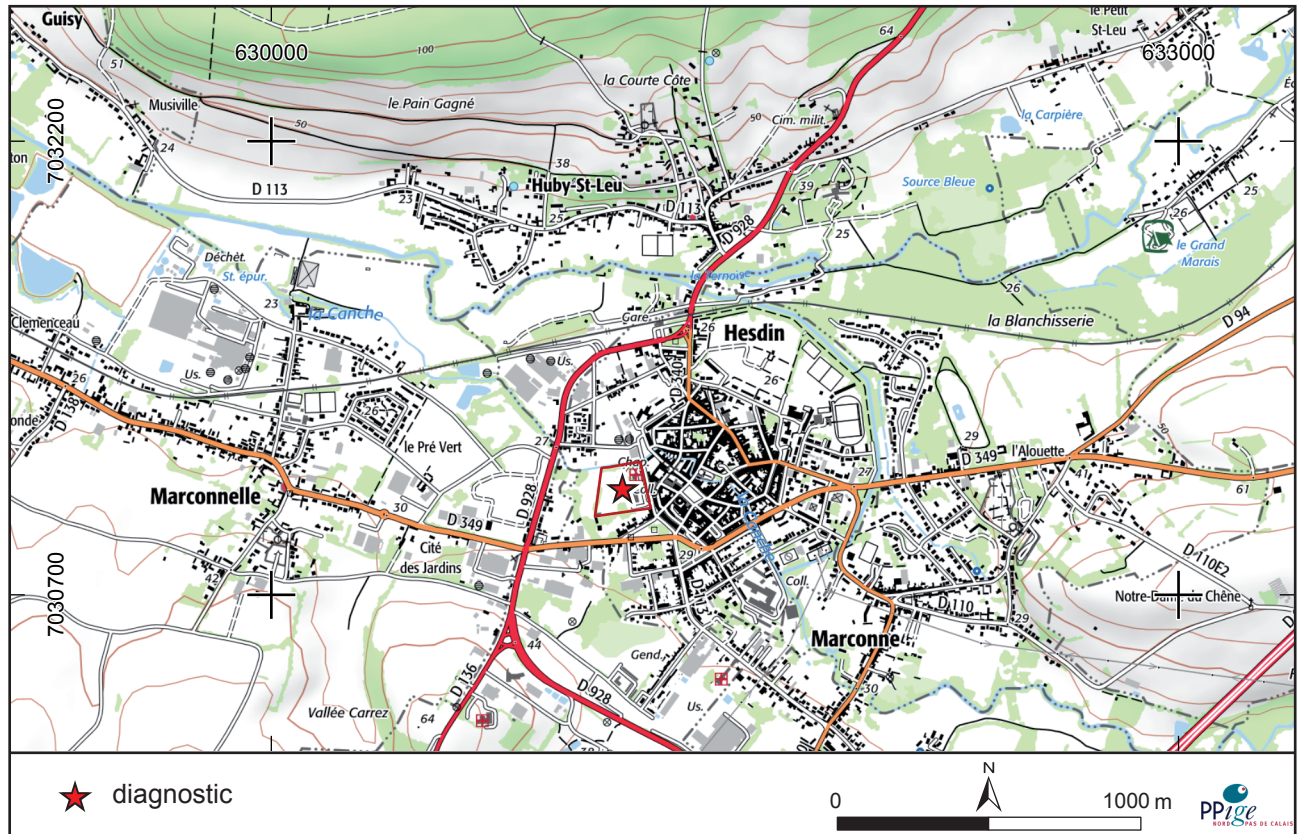


Fig. 3 : Hesdin, Centre hospitalier, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), L. Wilket - DA, CD 62.

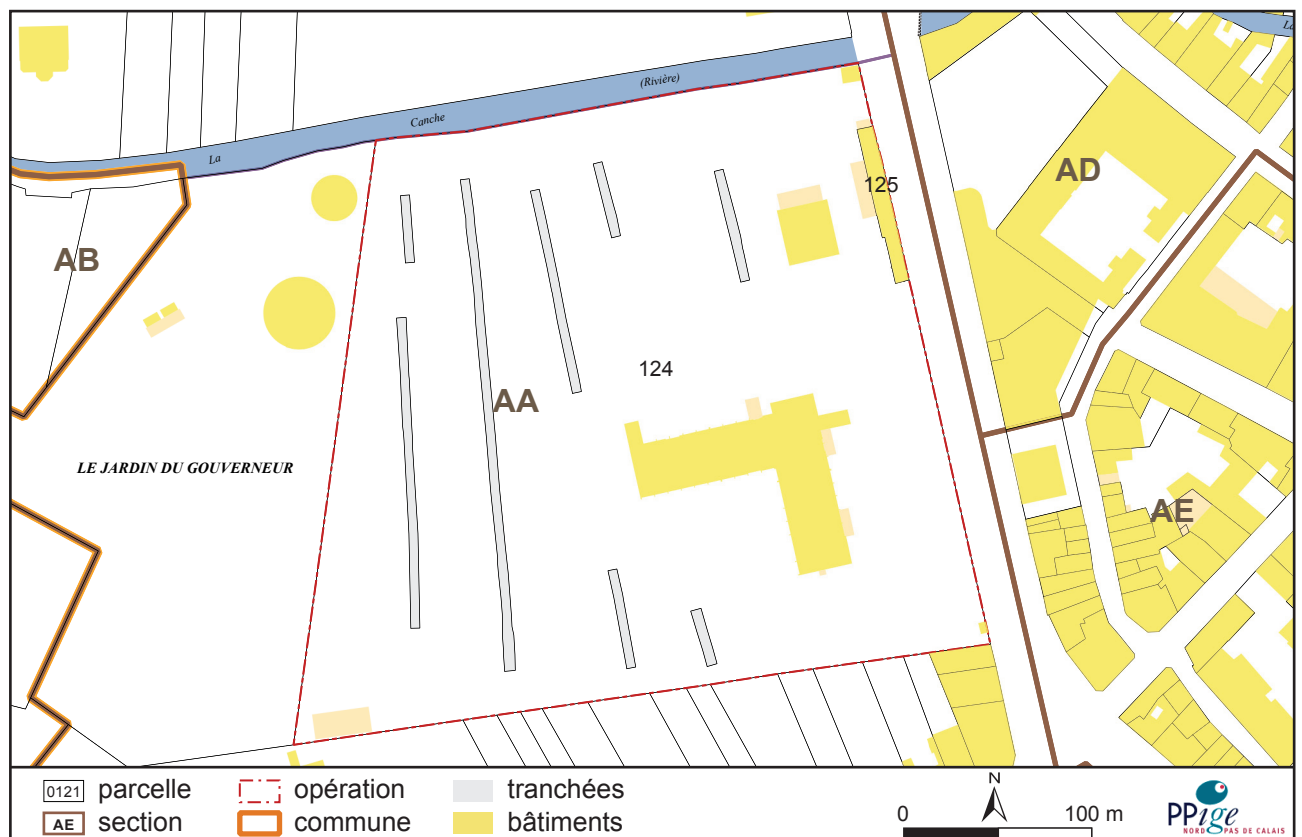


Fig. 4 : Hesdin, Centre hospitalier, localisation du site sur le cadastre, L. Wilket - DA, CD 62.

SECTION 2 : L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET SES RÉSULTATS

1. État des connaissances	30
1.1 Le projet d'aménagement.....	30
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	31
1.2.1 Données topographiques générales.....	31
1.2.2 Synthèse des données géologiques et hydrogéologiques.....	31
1.3 Contextes historique et archéologique (J.-M. Willot).....	34
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	36
2.1 Les contraintes environnementales.....	36
2.2 Méthodologie	36
2.2.1 Le décapage et la fouille.....	36
2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier	36
3. Description archéologique	39
4. Conclusion	44
5. Bibliographie	45
6. Table des figures	46

Hesdin, Centre Hospitalier, boulevard Richelieu

1. État des connaissances

1.1 Le projet d'aménagement

Le Centre hospitalier d'Hesdin prévoit la construction d'un bâtiment d'hébergement sur les parcelles cadastrales de section AA n^{os} 124 et 125, dans le prolongement du bâtiment Richelieu ainsi que l'aménagement paysager des abords et stationnements. La surface impactée par l'aménagement est d'environ 24 500 m².

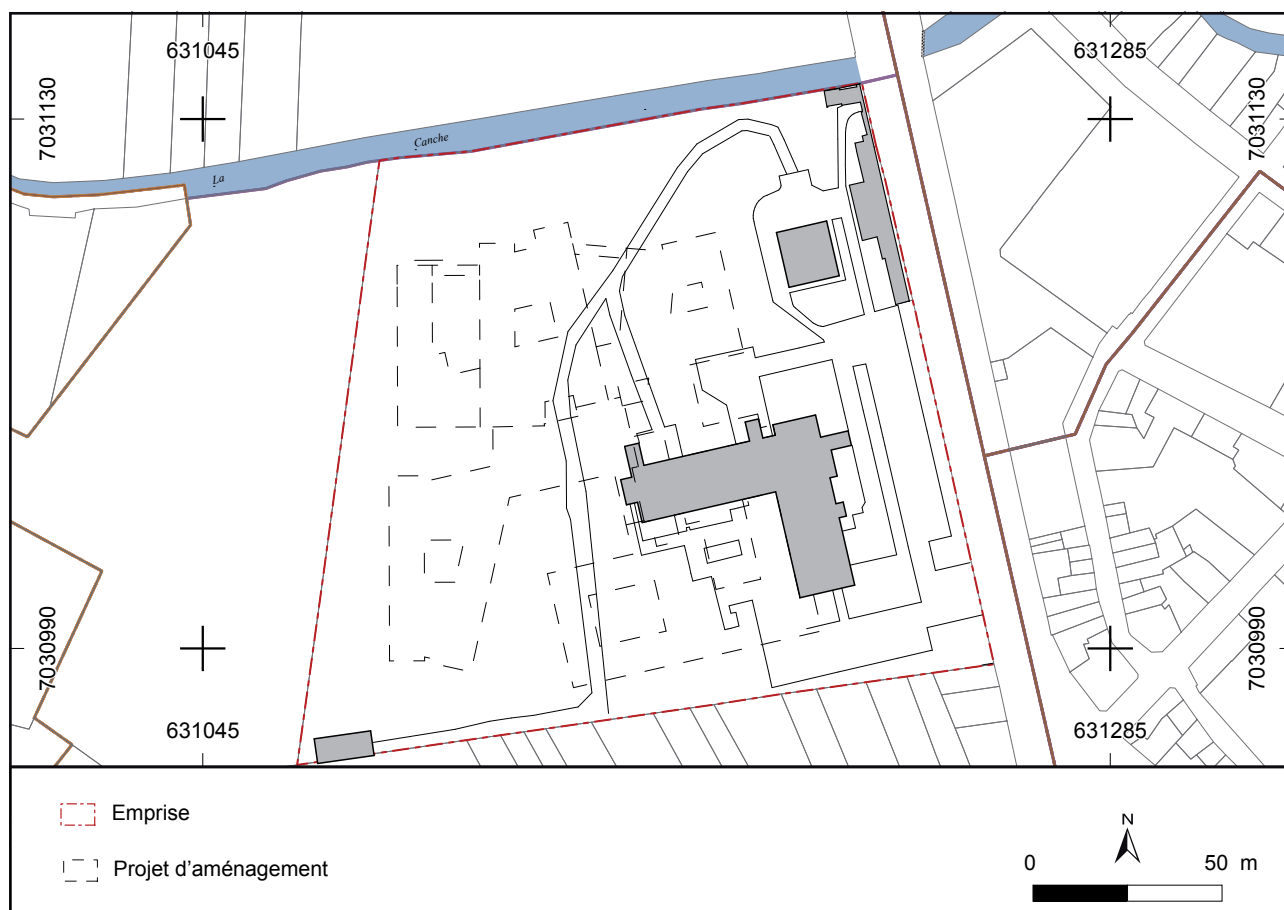


Fig. 5 : Hesdin, Centre Hospitalier, projet d'aménagement, H. Agostini - DA, CD 62.

1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)

Le diagnostic se situe sur la commune de Hesdin, dans le bassin-versant de la Canche. Il est situé pour l'essentiel dans l'actuelle plaine alluviale de la Canche qui borde l'emprise au nord et il est limité au sud-ouest par des colluvions colmatant l'ancienne plaine alluviale.

Le substratum mésozoïque présent sur le pourtour de l'emprise se partage entre la Craie et Marnes du Turonien moyen (C3b-a), la Craie du Turonien supérieur – Coniacien inférieur (C3c, craie grise) et la Craie du Coniacien supérieur – Santonien (C5-4, craie blanche sénonienne).

Les formations superficielles cartographiées au niveau de l'opération correspondent aux Alluvions récentes (Fz, Holocène). Les colluvions ou Limons de lavage (LV) sont présents dans les vallées sèches et leur débouché et proviennent principalement du remaniement des loess pléistocènes (Fig. 6, page 33) (Destombes et al. 1971 ; Chantraine et al. 1996 ; Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018).

Les observations *in situ* nous ont permis, de façon très ponctuelle, de mettre en évidence sous les niveaux de remblais la présence de niveaux organiques noirâtres (Fig. 7, page 34).

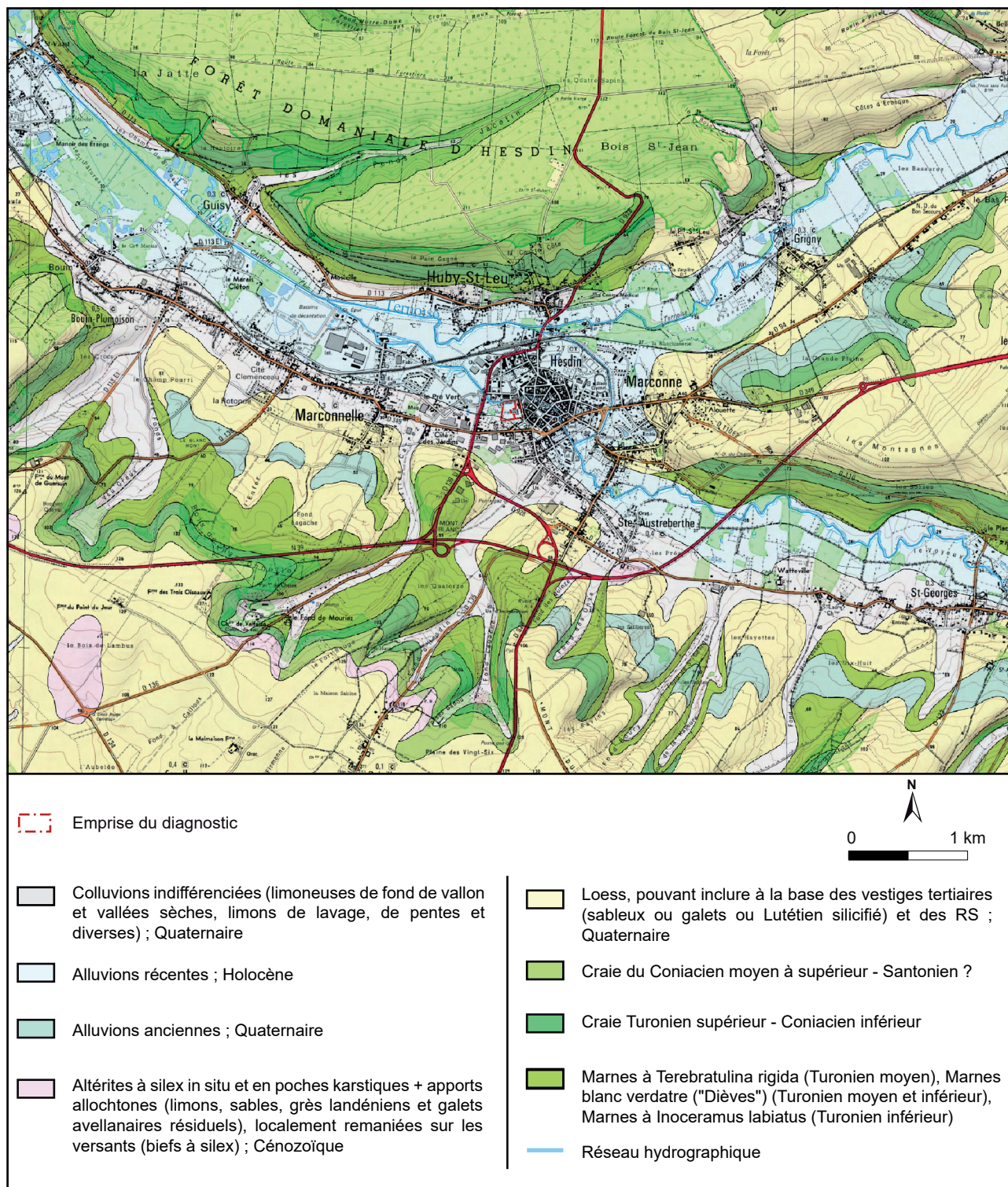


Fig. 6 : Hesdin, Centre Hospitalier, extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018), M. Meurisse-Fort - DA, CD 62.

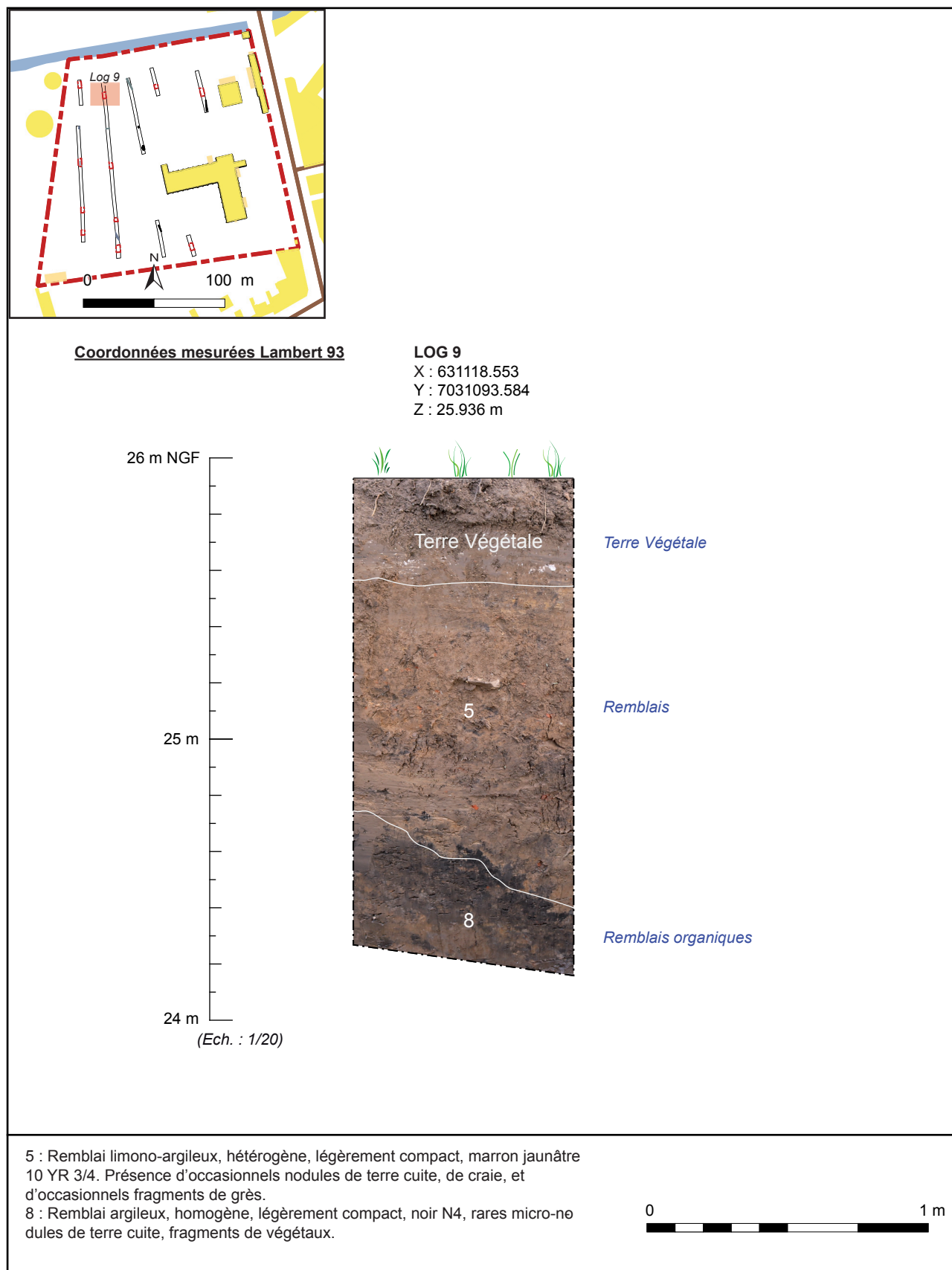


Fig. 7 : Hesdin, Centre Hospitalier, les observations géologiques *in situ*, L. Wilket - DA, CD 62.

1.3 Contextes historique et archéologique (J.-M. Willot)

La ville d'Hesdin (Hesdinfert) a été fondée par Charles Quint en 1554 à l'emplacement du village de Mesnil à la suite de la destruction de Vieil Hesdin et de son château, localisés à 5 km en amont de la Canche. La ville, ceinturée d'une enceinte et de quatre bastions à l'origine, est agrandie progressivement en englobant la seigneurie de Mesnil. En 1611, la ville dispose, au regard de sa position à la frontière sud des Pays-Bas espagnols, d'une enceinte garnie de 6 bastions en as de pique. En 1639, le siège d'Hesdin par les français se solde par une victoire de ces derniers. La ville, maintenant française, sera intégrée dans la seconde moitié du XVII^e siècle au système de défense imaginé par Vauban (Fig. 8, page 35).

Une ordonnance royale du 6 décembre 1842 décide du déclassement de la place forte. La prise en charge des anciennes fortifications revient à la commune qui se chargera de leur démantèlement à partir de 1857. En effet, bien que le prix fut élevé pour opérer le nivellement des fortifications, le comité d'hygiène cantonal fit remarquer lors d'une délibération du 16 mai 1853 « que l'état actuel des fossés d'enceinte où l'eau croupit partout est de nature à alarmer sérieusement ses habitants ».

En 1995, un suivi de travaux assuré par M. Barret, lors de l'extension du site de l'hôpital rue Prévost, a permis de repérer intra-muros la chapelle des Jésuites fondée en 1715, des moules à cloches et le parement intérieur de l'enceinte (Barret 1996 : 99).

Les parcelles diagnostiquées sont localisées sur les fortifications de la seconde moitié du XVII^e ou début du XVIII^e siècle et plus précisément à l'emplacement des ouvrages défensifs avancés, de type demi-lune (Fig. 9, page 36) et (Fig. 13, page 41).



Fig. 8 : Hesdin, Centre Hospitalier, vue des vestiges du rempart de la citadelle, cliché L. Wilket - DA, CD 62.

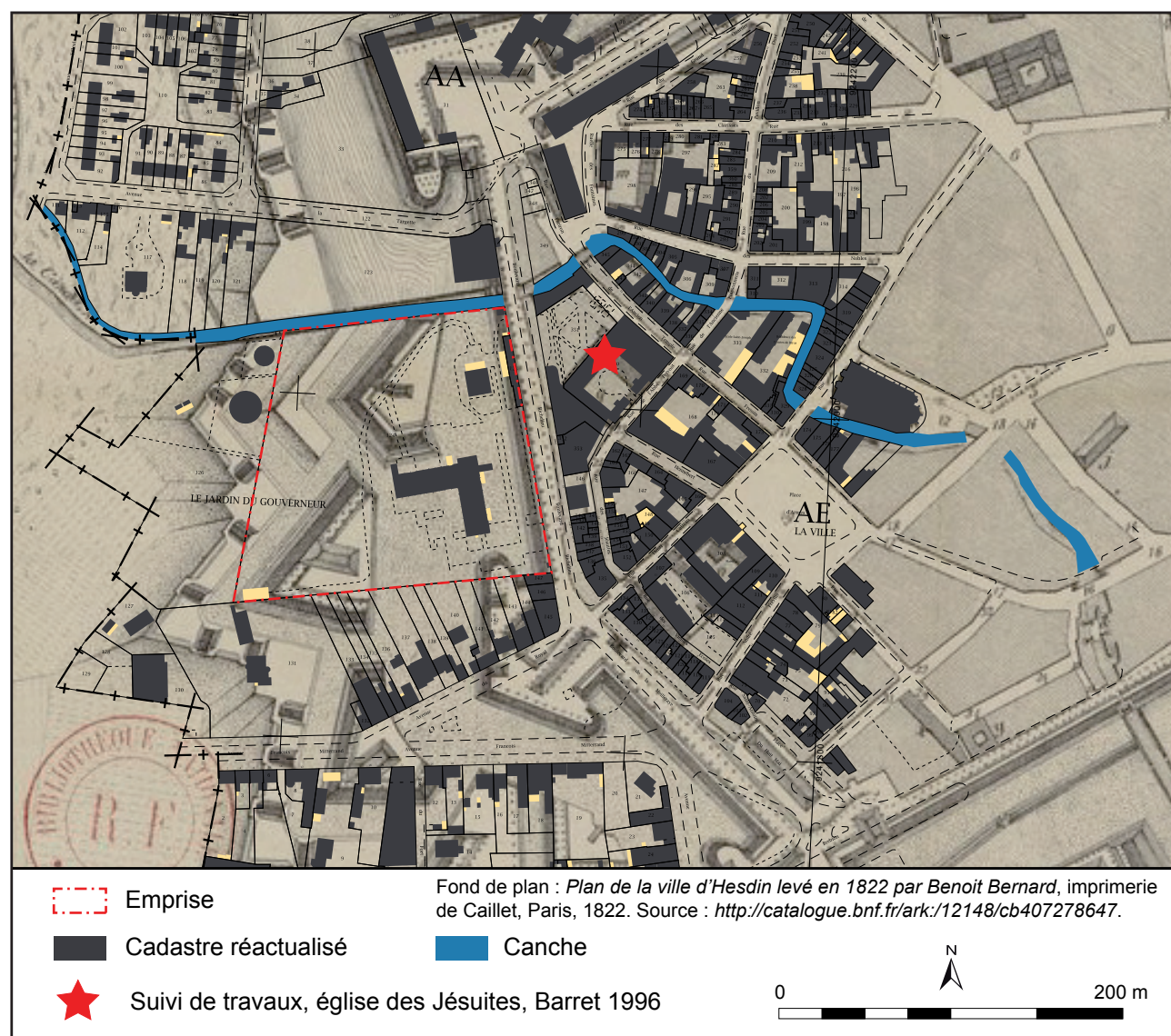


Fig. 9 : Hesdin, Centre Hospitalier, carte de contexte, L. Wilket - DA, CD 62.

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

2.1 Les contraintes environnementales

Le terrain diagnostiqué est délimité par la Canche au nord, le boulevard Richelieu à l'est et une zone pavillonnaire au sud. Les bâtiments actuels du Centre Hospitalier ainsi que les zones de circulation et de stationnement ne seront pas détruites mais réinvesties dans le futur aménagement. Un réseau actif d'évacuation d'eau de pluie traverse en partie l'emprise et se déverse dans la Canche.

D'autre part, le site fait l'objet d'une mesure de protection d'espèces végétales : trois emplacements ont été clôturés afin de les protéger de tout affouillement ou bouleversement.

La réalisation du diagnostic a dû tenir compte de ces contraintes environnementales et techniques excluant 11557 m² de terrain devenus inaccessibles (Fig. 10, page 38) et (Fig. 11, page 38).

2.2 Méthodologie

2.2.1 Le décapage et la fouille

Pour les raisons évoquées plus haut, seuls 12993 m² de la surface prescrite (24550 m²) étaient réellement exploitables. Huit tranchées totalisant 920 m² ont été ouvertes dans un axe nord-sud au moyen d'une pelle mécanique de 21 tonnes munie d'un godet de curage de 2,40 m de large, soit 7 % de la surface accessible. Les tranchées, sondages et structures ont été relevés à l'aide d'un GPS centimétrique et figurent dans ce rapport dans le système de projection Lambert 93. Toutes les unités d'enregistrement sont répertoriées au sein d'un cahier.

2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier

La gestion de la documentation scientifique et du mobilier archéologique est conforme au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques » complément au cahier des charges scientifiques du Service régional de l'archéologie. L'ensemble de la documentation issue du terrain a été archivé et une sauvegarde informatique a été réalisée. Le mobilier archéologique a été inventorié et reconditionné. Ils sont conservés à la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. L'ensemble des données est enregistré dans le système d'informations archéologiques du Pas-de-Calais (SIA) accessible via extranet. Le SIA est une base de données couplée à un système d'informations géographiques.

L'application SIA se décompose en deux grands modules : le module inventaire et le module recherche. Le module inventaire comprend :

- Les unités d'enregistrement : niveau, structure, sondage...
- Le mobilier archéologique : un inventaire généraliste et des inventaires pour les différents types de mobilier
- La documentation : papier et numérique,
- Les traitements : analyses spécifiques et conservation-restauration,



Fig. 10 : Hesdin, Centre Hospitalier, plan des contraintes environnementales et techniques, L. Wilket - DA, CD 62.



Fig. 11 : Hesdin, Centre Hospitalier, zones naturelles protégées et clôturées, cliché H. Agostini - DA, CD 62.

– La régie.

Le module recherche permet d'effectuer des requêtes multicritères sur l'ensemble des champs des inventaires. Les recherches peuvent être internes à l'opération ou sur l'ensemble des projets.

3. Description archéologique

Une grande majorité du terrain est marquée par la présence de niveaux de remblais meubles (ens 5) d'une épaisseur conséquente (2 m en moyenne) (Fig. 16, page 44). Ces apports de terre, probablement liés au démantèlement de la citadelle au XIX^e siècle (Fig. 13, page 41) et (Fig. 14, page 42), présentent des orientations différentes déterminées par celles des douves. Ils sont souvent gorgés d'eau et peu stables (Fig. 17, page 44). Sous ces niveaux, on observe des dépôts organiques noirâtres liés à la présence d'eaux stagnantes dans les fossés d'enceinte (Fig. 15, page 43) avant leur comblement et dont le rapport du comité d'hygiène cantonal du 16 mai 1853 fait l'écho.

De rares vestiges contemporains viennent s'installer sur ces niveaux de remblais. Repérée en tranchée 22, une citerne UE 23 présente un puisard en brique et un réservoir bétonné. Des vestiges de bâtiments caractérisés par un plot UE 24 en brique et mortier sur fondation de craie et un muret UE 29 en brique et ciment ont été repérés dans le même secteur (Fig. 12, page 40).

En tranchée 18, un épais niveau de dépotoir contemporain vient se superposer aux remblais de démantèlement de la citadelle.



Fig. 12 : Hesdin, Centre Hospitalier, plan général des vestiges, L. Wilket - DA, CD 62.



Fig. 13 : Hesdin, Centre Hospitalier, plan général des vestiges reporté sur le plan levé par Benoit Bernard en 1822, *L. Wilket-DA, CD 62*.

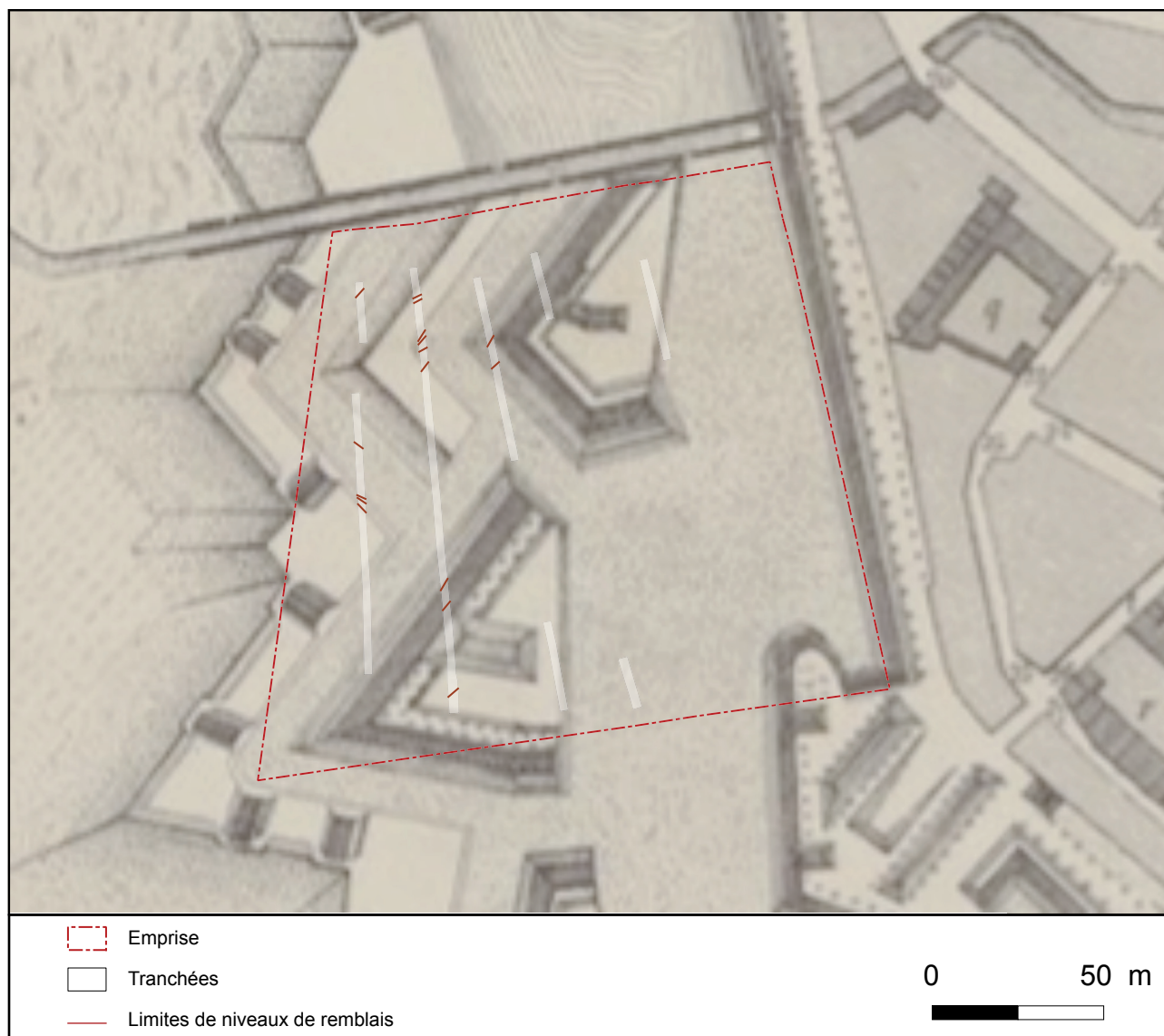


Fig. 14 : Hesdin, Centre Hospitalier, plan général des vestiges reporté sur le plan levé par Benoit Bernard en 1822, *L. Wilket - DA, CD 62*.



Fig. 15 : Hesdin, Centre Hospitalier, vue en coupe du niveau organique de fond de douves, *cliché*
H. Agostini - DA, CD 62.



Fig. 16 : Hesdin, Centre Hospitalier, vue en coupe du niveau de dépotoir contemporain, cliché H. Agostini - DA, CD 62.



Fig. 17 : Hesdin, Centre Hospitalier, compacité faible des niveaux de remblai UE 5, cliché H. Agostini - DA, CD 62.

4. Conclusion

L'apport principal de ce diagnostic est la mise en évidence des remblais de comblement des douves de la citadelle dont l'enceinte est toujours en partie visible dans le paysage, notamment en limite est de parcelle où elle fait office de support au boulevard Richelieu (Fig. 8, page 35).

5. Bibliographie

Abbé Fromentin 1865

L'ABBÉ FROMENTIN, *Hesdin, étude historique (293-1865)*, Arras, 1865, éd. Rousseau-Leroy

Barret 1996

BARRET M., « Hesdin, l'Hôpital », in *Bilan scientifique de la région Nord/Pas-de-Calais 1995*, Lille, Ministère de la Culture et de la Communication

BRGM-Infoterre 2018

BRGM-INFOTERRE, « Site Infoterre : portail géomatique d'accès aux données géoscientifiques du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) », Infoterre [en ligne], URL : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do> [lien valide au 13 février 2018].

Chantraine et al. 1996

CHANTRAINE J., AUTRAN A., CAVELIER C., ALABOUVETTE B., BARFÉTY J.-C., CECCA F., CLOZIER L., DEBRAND-PASSARD S., DUBREUILH J., FEYBESSE J.-L., GUENNOC P., LEDRU P., ROSSI P., TERNET Y., Carte géologique de la France au millionième [carte], éch. 1:1 000 000, Orléans : BRGM.

Delmaire 1994

DELMAIRE R. (dir.), Le Pas-de-Calais : 62/2, coll. Carte archéologique de la Gaule, Paris 1994, p. 377

Destombes et al. 1971

DESTOMBES J., WATERLOT M., MÉRIAUX E., Carte géologique de la France : Hesdin [carte], éch. 1:50 000, Orléans : BRGM.

Histoire & Mémoire 2007

Histoire & Mémoire n°52, Les Archives départementales du Pas-de-Calais, Dainville, décembre 2007

Lacquement et al. 2004

LACQUEMENT F., BARCHI P., QUESNEL F., KLUIJVER C., PODEVIN G., Carte géologique harmonisée de la région Nord Pas-de-Calais [carte], éch. 1:50 000, Orléans : BRGM.

Mondelot 1823

MONDELOT S., *Le Vieil et le nouvel Hesdin*, Réédition de 1988, Paris : Res Universis.

Cartes et Plans : (Archives départementales du Pas-de-Calais et archives municipales d'Hesdin)

CPL 2847 F : Plan général de la ville d'Hesdin en six sections, 1821-1822. Une feuille d'assemblage (n0536).
Plan levé par Benoît Bernard (2ème rég. Du Génie) mise au net par Dufour Frères.
3P447/3, 3P447/9, 3P3447/22 : Cadastres 1829
IMi 1290 RI : Plan de la ville d'Hesdin, 1822
Plans de Blaeu, 1648 : Vue Cavalière, siège d'Hesdin, Portrait de la ville

Sources écrites : (Archives départementales du Pas-de-Calais et archives municipales d'Hesdin)

EDEP 447DDS : travaux publics

6. Table des figures

<i>Fig. 1 : Hesdin, Centre hospitalier, localisation régionale de la commune, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	26
<i>Fig. 2 : Hesdin, Centre hospitalier, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), L. Wilket - DA, CD 62.</i>	26
<i>Fig. 3 : Hesdin, Centre hospitalier, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), L. Wilket - DA, CD 62.</i>	27
<i>Fig. 4 : Hesdin, Centre hospitalier, localisation du site sur le cadastre, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	27
<i>Fig. 5 : Hesdin, Centre Hospitalier, projet d'aménagement, H. Agostini - DA, CD 62.</i>	31
<i>Fig. 6 : Hesdin, Centre Hospitalier, extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018), M. Meurisse-Fort - DA, CD 62.</i>	33
<i>Fig. 7 : Hesdin, Centre Hospitalier, les observations géologiques in situ, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	34
<i>Fig. 8 : Hesdin, Centre Hospitalier, vue des vestiges du rempart de la citadelle, cliché L. Wilket - DA, CD 62.</i>	35
<i>Fig. 9 : Hesdin, Centre Hospitalier, carte de contexte, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	36
<i>Fig. 10 : Hesdin, Centre Hospitalier, plan des contraintes environnementales et techniques, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	38
<i>Fig. 11 : Hesdin, Centre Hospitalier, zones naturelles protégées et clôturées, cliché H. Agostini - DA, CD 62.</i>	38
<i>Fig. 12 : Hesdin, Centre Hospitalier, plan général des vestiges, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	40
<i>Fig. 13 : Hesdin, Centre Hospitalier, plan général des vestiges reporté sur le plan levé par Benoit Bernard en 1822, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	41
<i>Fig. 14 : Hesdin, Centre Hospitalier, plan général des vestiges reporté sur le plan levé par Benoit Bernard en 1822, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	42
<i>Fig. 15 : Hesdin, Centre Hospitalier, vue en coupe du niveau organique de fond de douves, cliché H. Agostini - DA, CD 62.</i>	43
<i>Fig. 16 : Hesdin, Centre Hospitalier, vue en coupe du niveau de dépotoir contemporain, cliché H. Agostini - DA, CD 62.</i>	44
<i>Fig. 17 : Hesdin, Centre Hospitalier, compacité faible des niveaux de remblai UE 5, cliché H. Agostini - DA, CD 62.</i>	44

SECTION 3 : LES INVENTAIRES

1. Inventaire des unités d'enregistrement.....	50
2. Inventaire de la documentation.....	51

1. Inventaire des unités d'enregistrement

Numéro	Type	Description	UEs liées
1	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 2, 3, 4, 6, 7, 9
2	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 1
3	niveau	remblai	appartient à: 1
4	structure	fossé	appartient à: 1
5	ensemble		sous: 15, 21, 23, 24 - sur: 8
6	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 1
7	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 1
8	niveau	comblement	sous: 5
9	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 1
10	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 11, 12, 13, 14, 15
11	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 10
12	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 10
13	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 10
14	structure	fossé	appartient à: 10
15	structure	fosse fosse à gravats	appartient à: 10 - sur: 5
16	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 17
17	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 16
18	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 19
19	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 18
20	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 21
21	structure	tranchée	appartient à: 20 - sur: 5
22	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 23, 24
23	ensemble	cuve	appartient à: 22 - sur: 5
24	structure	mur	appartient à: 22 - sur: 5
25	annulée		
26	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 27
27	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 26
28	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 29, 30
29	structure	mur	appartient à: 28
30	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 28

2. Inventaire de la documentation

Identifiant	Légende	Nature support	Format	Nombre d'éléments
158501_211_0_1	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification de prescription,	papier	A4	1
158501_211_0_2	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de prescription,	papier	A4	5
158501_211_0_3	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification d'attribution,	papier	A4	1
158501_211_0_4	Administratif, Arrêtés et PSTI, projet scientifique et technique d'intervention,	papier	A4	4
158501_211_0_5	Administratif, Arrêtés et PSTI, acceptation du projet,	papier	A4	1
158501_211_0_6	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de désignation, notification + arrêté	papier	A4	2
158501_213_0_1	Administratif, Documentation aménageur,	papier		
158501_213_0_2	Administratif, Documentation aménageur,	numérique	zip	
158501_215_0_1	Administratif, DICT,	papier		
158501_215_0_2	Administratif, DICT,	numérique	zip	
158501_216_0_1	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, convention	papier	A4	12
158501_216_0_2	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, PV de mise à disposition du terrain et fin de chantier	papier	A4	2
158501_221_0_1	Terrain & Post-fouille, Carnet de terrain, Répertoire UE,	papier	A4	1
158501_222_0_1	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, log,	polyester	A4	1
158501_222_0_2	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, log,	numérique	pdf	1
158501_222_9_3	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, log, log	numérique	pdf	1
158501_225_0_1	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, données brutes sig	numérique	sqlite	1
158501_225_0_10	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général, géoéréfrencement sur plan 1822	numérique	ai	1
158501_225_0_11	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général, géoéréfrencement sur plan 1822	numérique	ai	1
158501_225_0_12	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan rogné de la ville d'Hesdin, levé en 1822 par Benoit Bernard, officier d'Etat-major	numérique	ai	1
158501_225_0_2	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, données brutes topo	numérique	csv	1
158501_225_0_3	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte reglementaire 250000e	numérique	ai	1
158501_225_0_4	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte reglementaire 250000e	numérique	ai	1
158501_225_0_5	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte reglementaire 25000e	numérique	ai	1
158501_225_0_6	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte cadastre	numérique	ai	1
158501_225_0_7	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte contexte	numérique	ai	1
158501_225_0_8	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général, plan des contraintes	numérique	ai	1
158501_225_0_9	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général, plan général	numérique	ai	1
158501_231_0_1	Inventaire, US et relations,	numérique	xls	1
158501_233_0_1	Inventaire, Documents,	numérique	xls	1
158501_241_0_1	Rapport, Rapport final d'opération,	papier	A4	1
158501_251_0_1	Médiation, Notice bsr,	numérique	doc	

MANIEZ J. (dir.), AGOSTINI H., MEURISSE-FORT M., WILKET L., *Hesdin, Centre Hospitalier, boulevard Richelieu*, rapport final d'opération de diagnostic, éd. Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville 2018.

Résumé

Le Centre Hospitalier d'Hesdin projette la construction de nouveaux bâtiments dans le parc attenant aux bâtiments existants. Le Service régional de l'Archéologie a donc prescrit une opération de diagnostic sur l'emprise du projet. Cette opération a été menée les 5 et 6 février 2018 par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la direction de Jérôme Maniez. Hormis les remblais issus du démantèlement des fortifications et quelques aménagements très récents, le diagnostic n'a pas révélé de vestiges liés à la création de la ville.

Thésaurus

Époque contemporaine, Pas-de-Calais, Hesdin, diagnostic.

Le Rapport final d'opération

Nombre de volumes : 1

Nombre de pages : 54

Nombre de figures : 17